

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)
Membres absents : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré – Rue d'Alembert – Désaffectation et cession d'une parcelle à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration du quartier des Grésilles, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon envisage de construire une vingtaine de logements se répartissant entre une dizaine de maisons de ville et une dizaine de logements intermédiaires sur une parcelle comprise dans le groupe scolaire Camille Flammarion, rue d'Alembert, d'une superficie d'environ 5 200 m².

Le terrain se situant dans l'emprise d'un équipement scolaire, et comme le prévoit la procédure, Monsieur le Préfet de la Côte d'Or et Monsieur l'Inspecteur d'Académie ont été consultés sur sa désaffectation; ceux-ci ont émis un avis favorable.

A ce jour, le projet d'aménagement porte sur la construction d'environ 2 200 m² de surface hors oeuvre nette (shon) et correspond à un habitat qui contribue à dédensifier le quartier des Grésilles sur un secteur affecté d'un coefficient d'occupation des sols de 1.

Il est proposé d'une part, de procéder à la désaffectation de la parcelle concernée, d'autre part, de la céder à l'OPAC moyennant la somme de 264 000 €, sur la base de 120 € le m² de shon, conforme à l'évaluation du service des domaines. Il est précisé qu'un complément de prix serait calculé, le cas échéant, si la shon indiquée au permis de construire s'avérait être supérieure à 2 200 m².

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la désaffectation d'une parcelle cadastrée section AYn°195p, d'une superficie d'environ 5 200 m², rue d'Alembert ;

2° décider la cession de cette parcelle, par la Ville, à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, moyennant la somme de 264 000 € sur la base de 120 € le m² de shon, étant précisé qu'un complément de prix serait calculé, le cas échéant, si la shon indiquée au permis de construire s'avérait être supérieure à 2 200 m² ;

3° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

4° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Mme le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT